

Affiché le 01/07/2022

ID: 022-200067981-20220628-DELBU202206_069-DE



Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE du mardi 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, espace économique du Roudourou à Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; GUILLOU Rémy; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel; LOZAC'H Claude; PRIGENT Christian; LE BARS Yannick; PARISCOAT Dominique; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; BILLAUX Béatrice; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés: GUILLOU Claudine; CONNAN Josette; PUILLANDRE Elisabeth; CHAPPE Fanny; LINTANF Joseph.



DELBU2022-06-069

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : modification DHS

Pôle transition économique et sociale

Service enfance: Modification DHS - Animatrice ALSH

Délibération qui annule et remplace la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (13h) par délibération DELBU2021-02-023 du 16 février 2021

Un agent a été nommé stagiaire à l'ALSH de Pontrieux sur un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet de 13h par semaine.

Compte tenu de l'augmentation conséquente de l'activité du site, l'agent est amené à effectuer des heures complémentaires régulièrement. Au vu d'un bilan global annuel des heures réalisées en 2021, il est proposé d'augmenter la DHS de ce poste à 15h. L'agent est favorable à cette augmentation de DHS.

Il est proposé à compter du 1er août 2022 :

- *de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (13h)
- *de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (15h)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu la délibération DELBU202009063 du Bureau, en date du 20 octobre 2020, relative à la modification du tableau des effectifs, et notamment à la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (9h/semaine);

Envoyé en préfecture le 01/07/2022 Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20220628-DELBU202206 069-DE

Délibération

Vu la délibération DELBU2021-02-023 du Bureau, en date du 16 février 2021, relative à la modification du tableau des effectifs, et notamment à la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (13h/semaine);

Vu l'avis du Comité technique en date du 16 juin 2022;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident ;

- De valider la suppression d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (13h);
- De valider la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (15h);
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX